



20 mars 2020

## **Jeunes engagez-vous ! Vieux restez chez vous ! Virus et DJEPVA veillent pour nous !**

Obéissant, dans la chaîne de commandement des politiques de jeunesse au Secrétaire d'Etat Gabriel Attal, le directeur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA rattachée à l'Education Nationale) a sonné la mobilisation de la « Réserve civique » ! Sommairement il s'agit de remplacer *les bénévoles âgés* par des *jeunes volontaires* en service civique, ou des *volontaires plus âgés* mais de moins de 70 ans ex-service civique, ou des *jeunes volontaires*<sup>1</sup> pour effectuer un service national universel (SNU). La mesure en plein confinement est abracadabrantesque. Cerise sur le gâteau : le directeur de la DJEPVA commande aux personnels « Jeunesse et Sports » d'opérer les recrutements. Le 19 mars, avec effet dès le 20 mars, le directeur de la JEPVA a adressé des consignes aux préfets et directement aux services. Ces consignes ignorent délibérément les compétences « métier » des personnels dans l'obligation d'être confinés.

En pleine période de confinement, particulièrement encadrée et contrôlée, cette initiative du gouvernement n'est pas seulement incohérente. Elle relève aussi de l'embrouillamini administratif, et de l'injonction paradoxale. Remplacer des bénévoles âgés, par des jeunes (certains mineurs), revient au nom d'une conception de l'engagement plus que discutable à les exposer au virus et à le propager. Hormis « une formation à distance » floue, de pure forme et expédiée, aucune mesure de protection n'est mentionnée. D'ailleurs quelle serait-elle ?

Alors que les salariés les plus exposés réclament des masques, toujours en nombre insuffisant et la plupart du temps inadaptés, mobiliser des réserves civiques équivaut à minorer le devoir de sécurité dû aux salariés. Au mépris de leur mission éducatrice, parce que le SNU a été parachuté au ministère de l'Education alors qu'en toute logique il devrait relever du Code du Service national, les services de l'Etat « jeunesse et sports » sont mobilisés. Ils sont ainsi rendus complices d'un double contournement : celui du principe absolu des barrières sanitaires, mais aussi d'un détournement de la notion de bénévolat<sup>2</sup> dans un secteur où les frontières entre le salariat et le bénévolat sont particulièrement floues. **La dérive est grave. Elle en arrive même à ignorer le droit du travail et ses consignes élémentaires.**

**EPA en appelle à un sursaut de conscience et de responsabilité pour que :**

- les jeunes actuellement en service civique (qui relèvent du Code du Service National) soient protégés et leurs missions suspendues. Leurs indemnités doivent être maintenues. L'agence du service civique doit adresser une note à ce sujet à toutes les structures et aux services de l'Etat qui accueillent des missions de service civique.
- les anciens « volontaires » du service civique, ceux effectuant le SNU doivent être soumis aux mêmes mesures de confinement que les autres citoyens et salariés du pays.

<sup>1</sup> Ouf. Ce ne seront pas des mineurs. La note de la DJEPVA, revient sur les déclaration au journal le Monde de Gabriel Attal qui proposait de mobiliser la dizaine de milliers de candidats au SNU 2020.

<sup>2</sup> « Les règles d'engagement ont volontairement été réduites au minimum et s'apparentent, pour l'essentiel, au droit commun du bénévolat. » (extrait de la note DJEPVA).

- les associations mobilisées sur l'aide aux démunis, aux migrants, aux personnes fragiles et isolées doivent être soutenues dans leur action sans pour autant travestir ou contourner les principes du bénévolat et de l'engagement, dans le respect des mesures de protection sanitaires pour tous.

**Le service national universel doit être immédiatement suspendu.** Ce service, s'il doit perdurer malgré son manque d'attractivité, son intérêt civique discuté, doit relever du Code du Service National. Si le SNU devait être abandonné dans sa forme et ses principes pour devenir un véritable parcours citoyen, cette suspension devrait être mise à profit pour construire un projet concerté respectueux des notions d'engagement, ouvert aux évolutions sociales et environnementales.

**La communication de la DJEPVA est très grave. Elle n'est pas seulement dérangeante et incohérente. Elle semble répondre, malgré l'affichage de bons sentiments, à une confusion organisée où les « bouts de ficelles juridiques » servent à un délitement généralisé des fondamentaux éducatifs constitutifs du service public de la Jeunesse et des Sports.**

**EPA a dénoncé depuis ses origines – non pas le service civique en tant que tel – mais ses dérives potentielles sur l'emploi salarié associatif ainsi que dans les collectivités et administrations. Il a dénoncé les dérives trop souvent vérifiées auxquelles les jeunes étaient exposés, sans droits syndicaux, sans recours sur leurs conditions « d'emploi ».**

**EPA dénonce l'actuel SNU et l'entreprise idéologique, qui impose aux jeunes de 15/16 ans et à leurs familles un moment de colo déguisé sous la forme juridique d'un accueil collectif de mineurs en première phase, et sous la forme d'un service civique désormais imposé en deuxième phase. La note DJEPVA décrète un devoir de conformation à tous les stades du SNU, au vu des priorités de l'instant fixées par le pouvoir en place !**

**Ce que devient « Jeunesse et Sports » est en totale contradiction avec les fondements philosophiques de son existence. Cela pose clairement la question de la compétence des décisions prises, de l'orientation politique déployée et de la volonté manifeste d'instrumentaliser les agents au mépris de leur statut et les citoyens au mépris de leur santé.**

## **Derrière les bonnes intentions autre chose se joue!**

**Le gouvernement n'a pas changé de cap: il veut adapter le salariat à la compétition économique et instrumentaliser le bénévolat en variable d'ajustement des coupes opérées dans les services publics.**